

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/07
Séance du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 27 janvier 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : Mme LABONNE-NOLLET Laurie à M. BERDAGUE Patrick, M. BENCADI Karim à Mme BOUCLIER Florence, Mme MATHUS Véronique à Mme MORIN-DESMURS Michèle, Mme MUNCH Armelle à M. Christian LAVENIR.

Absente excusée : Mme DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

Objet : Affectation du résultat et compte administratif de l'exercice 2022 – Budget annexe Camping

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente un déficit de fonctionnement de : -18 106,82 € et que les résultats pourraient être affectés comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	- 6 294,29 €
B – Résultat antérieur reporté	- 11 812,53 €
C – RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT FONCTIONNEMENT	- 18 106,82 €
D – Solde d'exécution d'investissement	- 48 712,85 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
F – Besoin de financement	
AFFECTATION	
• affectation en réserves R 1068 en investissement	
• report en fonctionnement D 002	- 18 106,82 €
• report en investissement D 001	- 48 712,85 €

Hors la présence du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe Camping,
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme présentés.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,
Christian LAVENIR